

# LA RENTRÉE SCOLAIRE CHAOTIQUE DU LYCÉE RICHELIEU DE RUEIL-MALMAISON

Le Bureau national de « Droits des lycéens »

Paris, le 14 septembre 2015

## Résumé

Plusieurs cours en même temps, pause déjeuner inexistante. . . les emplois du temps de l'année scolaire 2015-2016 du lycée Richelieu provoquent la grogne dans cet établissement, à tel point que plusieurs dizaines de professeurs se sont mis en grève aujourd'hui, et que des élèves ont constitué un blocus.

« Droits des lycéens » a été informé par plusieurs élèves **de nombreuses difficultés rencontrées à l'occasion de la rentrée scolaire de l'année 2015-2016 au lycée Richelieu de Rueil-Malmaison** (Hauts-de-Seine). Ainsi, certains lycéens **doivent assister à plusieurs cours en même temps**, ce qui est physiquement impossible. D'autres ont vu leurs options – théâtre, arts-plastiques, italien, . . . – être placées au même moment qu'un autre cours. Devant ce problème, l'administration du lycée Richelieu aurait répondu : **« c'est une option, vous êtes pas obligés de la présenter au bac donc vous n'êtes pas obligés de suivre ces cours [sic] »**. De plus, des élèves de cet établissement se sont vu **imposer des cours pendant leur pause déjeuner**, si bien que les professeurs ont été obligés de les laisser manger en classe. Enfin, « Droits des lycéens » a appris que ce jour, **des élèves avaient formé un blocus devant le lycée Richelieu, et que plusieurs dizaines de professeurs avaient décidé d'exercer leur droit de grève**, pour protester contre cette organisation de la rentrée scolaire.

« Droits des lycéens » suit attentivement la situation, et tient à rappeler que chaque élève a le droit de terminer sa scolarité dans les cours dans lesquels il a été admis, **que l'établissement scolaire est dans l'obligation d'offrir un enseignement effectif, et donc un emploi du temps adapté aux élèves comme à l'équipe pédagogique, qu'en l'espèce de nombreux emplois du temps ne sont adaptés ni pour les lycéens, ni pour leurs professeurs**. « Droits des lycéens » demande donc au lycée Richelieu de Rueil-Malmaison **d'apporter les modifications nécessaires afin d'assurer une année scolaire apaisée à la communauté éducative de cette établissement, et une scolarité dans des conditions normales pour les élèves**.

## Qui sommes-nous ?

« Droits des lycéens » est une association de loi 1901 déclarée en préfecture, fondée en avril 2015 et gérée par des lycéens. « Droits des lycéens » se donne comme mission d'informer et de conseiller gratuitement les lycéens sur le Droit, sur leurs droits, ainsi que les assister pour les faire respecter. L'association conseille également les lycéens qui vont passer en commission ou conseil de discipline.

## Contact

Mél. : [contact@droitsdeslyceens.com](mailto:contact@droitsdeslyceens.com)

Tél. : 06 52 50 74 26.